

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT  
DE  
TOULOUSE

MAIRIE  
DE  
L'UNION  
3 1 2 4 0

☎ 05.62.89.22.89

Nombre de conseillers  
- en exercice : 33  
- présents : 31  
- ayant pris part au vote : 33  
- procurations : 2

L'an deux mille quatorze et le 28 mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de L'UNION s'est réuni exceptionnellement à la salle des Fêtes, sur convocation régulière en date du 16 mai 2014, sous la présidence de Monsieur Marc PERE, Maire.

**Etaient présents** : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, MME BRIGITTE BEC, MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, M. NICOLAS COSTES, MME SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, MME MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, MME MICHELE CHAVE, M. FREDERIC BAMIERE, M. PATRICE ETAVE, MME BRIGITTE COLOMIE, MME KATY COLDER, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M. DENIS MOLET, MME ISABELLE GODEAS, M. LAURENT ORTIC, MME FLORENCE TOULZE, M. PHILIPPE BAUMLIN, MME NATHALIE GAUVRIT, M. JOËL FEULLERAT, M. DOMINIQUE GIRONNET, MME NADINE MAURIN, M. DANIEL ERWAN, MME CHRISTINE GENNARO-SAINT, M. XAVIER MANGOGNA, MME BRIGITTE CABANES-MURITH, M. JACQUES DAHAN, M. ANDRE PAULHIAC, MME ELISABETH ATTELAN.

**Etaient absents excusés ayant donné procuration** : M. JEAN-MARIE VITRAC (Pouvoir donné à M. MARC PERE), MME ISABELLE SEROR (Pouvoir donné à M. JACQUES DAHAN).

**Etait absent excusé :**

M. FREDERIC BAMIERE a été élu secrétaire

## DÉLIBÉRATION n° 2014/081

### **Objet : Création d'une Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D)**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que l'article 1650 du Code Général des Impôts institue dans chaque commune une Commission Communale des Impôts Directs présidée par le Maire.

Dans les communes de plus de 2 000 habitants, cette Commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la Commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Monsieur le Maire demande par conséquent aux membres du conseil municipal de fixer la liste provisoire des membres de la Commission Communale des Impôts Directs, soit 16 personnes pour les commissaires titulaires et 16 personnes pour les suppléants. 8 titulaires et 8 suppléants choisis sur cette liste seront désignés par la Direction des Services Fiscaux pour constituer la Commission définitive.

La composition de la liste provisoire des membres de la Commission Communale des Impôts Directs est la suivante :

Groupe	Membres titulaires	Membres suppléants
GROUPE MAJORITAIRE	Brigitte COLOMIE	Frédéric BAMIÈRE
	Philippe BAUMLIN	Brigitte BEC
	David ROFE	Michèle CHAVE
	Patrice ETAVE	Katie COLDER
	Nicolas COSTES	Nathalie GAUVRIT
	Joël FEUILLERAT	Isabelle GODEAS
	Dominique GIRONNET	Denis MOLET
	Monique GUEDES	Laurent ORTIC
	Yvan NAVARRO	Sylvie PIEROT
	Nathalie SIMON-LABRIC	Valérie QUONIAM-DOUREL
MEMBRES DE L'OPPOSITION	Jean-Marie VITRAC	Florence TOULZE
	Erwan DANIEL	André PAULHIAC
	Jacques DAHAN	Nadine MAURIN
SOCIÉTÉ CIVILE		Christine GENNARO-SAINT
	Dominique BILLATE	
	Jean-François BEC	Daniel MAYLIE
	Jean RODEGHIERO	Claude ESPINAR

### Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

### Article 1

Approuve, à l'unanimité, la composition de la liste provisoire telle qu'elle est établie ci-dessus, à partir de laquelle 8 titulaires et 8 suppléants seront désignés par la Direction des Services Fiscaux pour constituer la Commission définitive.

Transmis le 05 JUIN 2014  
Affiché le 05 JUIN 2014

Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Marc PÉRE

